

l'Enfant déplore la lenteur des réformes et le manque d'un concept global pour la mise en œuvre du traité. L'ANCE va insister particulièrement sur deux thèmes dans les années à venir, à savoir les droits des enfants en situation de placement et les droits des enfants à l'école. L'ANCE demande au gouvernement, de faire discuter et voter rapidement le projet de loi sur la promotion des droits de l'enfant et la protection sociale de l'enfance.

Intégration sociale des jeunes

En 1979, l'ANCE a insisté sur le traitement inadéquat des jeunes en conflit avec la loi dans les centres de Dreiborn et de Schrassig. Dans le bulletin spécial, Jos Matheis a demandé le rattachement de ces centres au Ministère de l'Education Nationale. Les choses se sont passées d'une manière différente, mais il subsiste un grand nombre de problèmes qui vont être abordés lors d'un grand séminaire international du 3 au 4 décembre au Kirchberg sur « La délinquance juvénile en Europe », et qui va rassembler quelques-uns des plus grands experts en la matière.

Intégration des enfants handicapés

En 1979, Roger Linster a écrit un article enthousiaste sur l'imminence de l'intégration scolaire des enfants handicapés. Depuis, les expériences pilotes se succèdent et malgré la loi de 1994 dite sur l'intégration, ce droit est loin d'être réalisé pour tout le monde. Sur le terrain, les praticiens se heurtent à un mur de préjugés, de barrières administratives et d'une incroyable désorganisation au niveau du financement des mesures d'intégration.

Participation des jeunes

La convention sur les droits de l'enfant prévoit le droit à la participation. Dans la

brochure de 1979, Marcel Reimen insiste sur la nécessité d'une éducation pour la démocratie qui passe par la participation des jeunes dans tous les domaines qui les concernent. Aujourd'hui, cette participation est toujours inexistante ou très lacunaire.

La qualité des services

En 1979, Jean Schoos a insisté sur la nécessaire adaptation des structures aux besoins des enfants, et non le contraire. Les attitudes par rapport aux enfants et aux parents en difficulté sociale ont beaucoup changé durant les 20 années de l'existence de l'ANCE. Il y a eu des progrès, mais on place toujours trop et trop vite. L'ANCE plaide pour un changement paradigmatique dans la politique de placement qui passe d'une attitude caritative de protection vers une attitude de participation et de responsabilisation des acteurs sociaux. En Belgique par exemple, la loi sur la protection de la jeunesse a été rebaptisée - après sa réforme - en loi sur l'aide à la jeunesse.

Cette année, l'ANCE a ouvert sa home-page sur Internet :

WWW.ance.lu

L'ANCE et la FICE

En 1984, le président de l'ANCE, Robert Soisson, a été élu trésorier de la FICE et en 1994, il a été désigné comme président lors du congrès international qui s'est déroulé à Milwaukee/Wisconsin aux Etats Unis. Grâce à une subvention généreuse du Ministère de la Famille et grâce à l'attitude obligeante des autorités communales d'Esch-sur-Alzette, il a pu consacrer une partie de son temps de travail au développement des activités de la FICE.

Pour le moment la FICE a des membres dans 28 pays : Afrique du Sud, Allemagne,